



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/958
28 août 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 105 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Prototypé de nouvelle présentation du plan à moyen terme

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme, publié sous la cote A/49/301. Au cours de l'examen de la question par le Comité, le Contrôleur a apporté un complément d'information sur le sujet.
2. Comme il est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Secrétaire général, le prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme a été établi comme suite à la section I.B. de la résolution 48/218 A, en date du 23 décembre 1993, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé de nouveau au Secrétaire général de lui présenter le prototype en question à sa quarante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
3. Le Comité consultatif rappelle que le Comité du programme et de la coordination a, au cours de la seconde partie de sa trente-quatrième session, examiné et accueilli favorablement la nouvelle présentation proposée du plan à moyen terme, qui comporterait un document de politique générale intitulé "Perspectives" et un cadre de programmation pour une période de quatre années à partir de 1998. Les observations et recommandations que le Comité du programme et de la coordination a faites à ce sujet sont exposées dans son rapport¹.
4. Le Secrétaire général a élaboré le prototype de plan à moyen terme en prenant note du fait que le Comité du programme et de la coordination avait recommandé que l'on envisage la possibilité de remplacer le plan à moyen terme sous sa forme actuelle par un document qui contiendrait les éléments suivants :

a) Un document de politique générale intitulé "Perspectives" qui serait concis et axé sur l'avenir. Il contiendrait une analyse des défis et des

problèmes persistants ainsi que des tendances nouvelles qui appelleront une action de la communauté internationale dans les quatre à six ans à venir et du rôle de l'Organisation dans ce domaine. Ce document présenterait les grands domaines d'action prioritaires de l'Organisation. Il ne serait modifié que si, pendant la période considérée, le besoin s'en faisait réellement sentir, pour des raisons qu'on ne pouvait prévoir;

b) Un document sur le cadre de programmation où ne figureraient que les grands programmes et sous-programmes, et qui énoncerait des principes généraux, au regard desquels seraient évaluées la préparation et l'exécution du budget-programme. Pour chaque programme, le texte explicatif serait un bref chapitre d'une page exposant les objectifs et les mandats. Ce document serait examiné régulièrement tous les deux ans, les années où il n'est pas présenté de budget, de manière à dûment tenir compte des nouveaux mandats.

5. Au paragraphe 6 de son rapport, le Secrétaire général propose que le document intitulé "Perspectives" porte sur une période de quatre ans, à compter de 1998. Ayant à l'esprit les dispositions de la section I.B. de la résolution 48/218 A de l'Assemblée générale (voir A/49/301, par. 2 et 3), le Comité consultatif est d'avis que ce document serait davantage "axé sur l'avenir" s'il portait sur une période de six ans. Il estime, par ailleurs, au vu des caractéristiques mentionnées plus haut, au paragraphe 4 a), que plusieurs points concernant les "Perspectives" doivent être éclaircis par le Secrétaire général. Par exemple, comment les "grands domaines d'action prioritaires de l'Organisation" seront-ils définis, sur quels critères se fonderait-on pour modifier les "Perspectives" et qu'entend-on exactement par "si le besoin s'en faisait réellement sentir, pour des raisons qu'on ne pouvait pas prévoir".

6. Aux paragraphes 7 à 13 de son rapport, le Secrétaire général décrit le cadre de programmation. Le Comité consultatif note qu'aux termes du paragraphe 10 dudit rapport, "le cadre de programmation serait (...) conforme à la structure administrative". Comme il est indiqué au paragraphe 7 du même rapport, "une telle harmonisation renforcerait également l'obligation redditionnelle car elle permettrait de définir clairement les responsabilités en ce qui concerne l'exécution des programmes et la réalisation de leurs objectifs". Le Comité consultatif fait observer que le cadre de programmation peut certes être conforme à la structure administrative, mais qu'il devrait toujours découler des textes portant autorisation des programmes. À cet égard, il prend note de la recommandation du Comité du programme et de la coordination selon laquelle "les textes portant autorisation des programmes devraient être indiqués dans le texte explicatif"². Il fait également observer que l'article 3.6 des règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation stipule que le plan à moyen terme est présenté par programme et par objectif et non par unité administrative, et que l'alinéa iv) du paragraphe d) de la règle 103.6, qui concerne les activités de fond, dispose ce qui suit :

"La structure du sous-programme est fondée sur les objectifs et non sur la structure administrative interne du service du Secrétariat qui est chargé de l'exécution du programme"

Ces dispositions devraient être modifiées pour être conformes à la nouvelle présentation du plan à moyen terme proposée, si celle-ci était adoptée.

7. Le Comité consultatif est d'avis que le lien entre le cadre de programmation et le plan général du budget doit être précisé étant donné que ces deux documents seront soumis les années où il n'est pas présenté de projet de budget. Il met en garde contre la tentation de fusionner les deux documents, qui reviendrait à établir un budget en bonne et due forme une année avant la présentation du véritable projet de budget-programme.

8. De l'avis du Comité consultatif, il faudrait également s'assurer que le texte du projet de budget-programme est conforme et fait explicitement référence aux objectifs énoncés dans le plan à moyen terme. À cette fin, la description des indicateurs retenus dans le projet de budget-programme devrait, dans la mesure du possible, renvoyer aux objectifs des programmes.

9. Le Comité consultatif note que, selon le paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général, le nouveau mode de présentation du plan à moyen terme entraînerait le regroupement de certains programmes et donc une diminution de leur nombre total. À ce propos, il note que, dans son rapport, le Comité du programme et de la coordination précise que "les annexes I et II du document A/49/301 n'avaient qu'une valeur indicative"³. Le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires, reproduits à l'annexe I ci-dessous, concernant le lien entre les programmes figurant dans le plan à moyen terme en cours et la nouvelle présentation proposée. On trouvera également plus loin, dans l'annexe II, le calendrier de mise en oeuvre des nouvelles procédures relatives au plan à moyen terme qui lui a été communiqué. Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale un bilan de l'application de ce calendrier. Il compte qu'à l'occasion du regroupement des sous-programmes, aucun mandat ne sera supprimé, sans décision expresse des organes intergouvernementaux compétents. Par ailleurs, il demande au Secrétaire général d'expliquer clairement les motifs qui justifient un tel regroupement et les critères utilisés pour répartir certains programmes entre différentes unités administratives.

10. Le Comité consultatif partage l'opinion du Secrétaire général selon laquelle l'utilité du plan à moyen terme sous sa forme actuelle "a été de plus en plus mise en doute, tant au sein du Secrétariat que parmi les États Membres" (A/49/301, par. 2). Il recommande donc à l'Assemblée générale d'approuver la nouvelle présentation du plan à moyen terme, sous réserve que les observations qu'il a formulées dans les paragraphes précédents soient pleinement prises en compte. Il est également entendu par le Comité consultatif que, si l'Assemblée approuvait la proposition du Secrétaire général, celui-ci soumettrait à l'Assemblée, pour examen, les modifications à apporter au Règlement et aux Règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 16 (A/49/16), partie II, par. 110 à 114.

² Ibid., par. 110 b).

³ Ibid., par. 110 a).

ANNEXE I

Lien entre les programmes de l'actuel plan à moyen terme
 et ceux prévus dans la nouvelle présentation du plan

Programmes (Nouvelle présentation)	Unité administrative	Programmes de l'actuel plan à moyen terme
1. Affaires politiques	Département des affaires politiques	1. Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations (en partie) 2. Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité (en partie) 3. Affaires de l'Assemblée générale 4. Département des affaires politiques (en partie) 5. Question de Palestine 6. Élimination de l'apartheid 7. Désarmement
2. Opérations de maintien de la paix	Département des opérations de maintien de la paix	1. Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations (en partie) 43. Services généraux (en partie — appui aux opérations hors Siège)
3. Affaires spatiales	Bureau des affaires spatiales	8. Utilisations pacifiques de l'espace
4. Affaires juridiques	Bureau des affaires juridiques	9. Droit international 10. Droit de la mer et affaires maritimes
5. Coordination des politiques et développement durable	Département de la coordination des politiques et du développement durable	11. Questions et politiques générales, y compris la coordination (en partie) 12. Questions et politiques relatives au développement mondial (en partie) 17. Science et technique au service d'un développement durable (en partie) 19. Ressources naturelles (en partie) 20. Énergie (en partie) 25. Questions et politiques mondiales dans le domaine social (en partie) 26. Intégration de groupes sociaux (en partie) 27. Promotion de la femme 45. Afrique : situation économique critique, redressement et développement (en partie)
6. Information économique et sociale et analyse des politiques	Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	12. Questions et politiques relatives au développement mondial (en partie) 18. Population 24. Statistiques
7. Services d'appui et de gestion pour le développement	Département des services d'appui et de gestion pour le développement	12. Questions et politiques relatives au développement mondial (en partie) 19. Ressources naturelles (en partie) 20. Énergie (en partie) 21. Administration et finances publiques 25. Questions et politiques mondiales dans le domaine social (en partie) 26. Intégration de groupes sociaux (en partie)

Programmes (Nouvelle présentation)	Unité administrative	Programmes de l'actuel plan à moyen terme
8. Prévention du crime et justice pénale	Service de la prévention du crime et de la justice pénale	29. Prévention du crime et justice pénale
9. Environnement	Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	16. Environnement
10. Établissements humains	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)	22. Établissements humains
11. Commerce et développement	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	13. Commerce et développement 14. Expansion du commerce, promotion des exportations et développement des secteurs de services 15. Pays en développement les moins avancés, sans littoral et insulaires et programmes spéciaux 17. Science et technique au service d'un développement durable (en partie) 23. Sociétés transnationales
12. Coopération régionale pour le développement en Afrique	Commission économique pour l'Afrique (CEA)	30. Coopération régionale pour le développement en Afrique 45. Afrique : situation économique critique, redressement et développement (en partie)
13. Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	31. Coopération régionale pour le développement en Asie et dans le Pacifique
14. Coopération régionale pour le développement en Europe	Commission économique pour l'Europe (CEE)	32. Coopération régionale pour le développement en Europe
15. Coopération régionale pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)	33. Coopération régionale pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
16. Coopération régionale pour le développement en Asie occidentale	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)	34. Coopération régionale pour le développement en Asie occidentale
17. Contrôle international des drogues	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	28. Contrôle international des drogues
18. Droits de l'homme	Centre pour les droits de l'homme	35. Promotion et protection des droits de l'homme
19. Affaires humanitaires	Département des affaires humanitaires	37. Aide humanitaire d'urgence
20. Protection des réfugiés et assistance aux réfugiés	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	36. Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés
21. Réfugiés de Palestine	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	36. Protection internationale des réfugiés et assistance aux réfugiés
22. Information	Département de l'information	38. Information 39. Services de conférence et bibliothèque (en partie) 44. Services destinés au public (en partie) 45. Afrique : situation économique critique, redressement et développement (en partie)

Programmes (Nouvelle présentation)	Unité administrative	Programmes de l'actuel plan à moyen terme
23. Services administratifs	Département de l'administration et de la gestion	39. Services de conférence et bibliothèque (en partie) 40. Direction administrative et gestion (en partie) 41. Gestion des ressources humaines 42. Planification des programmes, budget et finances (en partie) 43. Services généraux (en partie) 44. Services destinés au public (en partie)
24. Contrôle interne	Bureau des services de contrôle interne	40. Direction administrative et gestion (en partie) 42. Planification des programmes, budget et finances (en partie)

ANNEXE II

Calendrier de la préparation et de l'examen du plan à moyen terme
pour la période 1998-2001

1995

- Janvier Instructions concernant l'établissement du plan à moyen terme pour la période 1998-2001 à l'intention des administrateurs de programme
- Janvier-octobre Rédaction du plan par les administrateurs de programme
- Février-octobre Consultations relatives au plan avec les organes intergouvernementaux qui ne se réunissent pas en 1996 ou se réunissent pendant ou après la session du Comité du programme et de la coordination de 1996 et/ou examen du projet de plan par ces organes
- Novembre Présentation du projet de plan, par les administrateurs de programme, au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, pour examen central

1996

- Janvier-avril Examen du projet de plan par les organes intergouvernementaux spécialisés (lorsqu'il y a lieu)
- Février-mars Examen central et mise au point définitive du projet de plan, y compris la partie "perspectives"
- Fin mars Approbation par le Secrétaire général du projet de plan à moyen terme à soumettre à l'Assemblée générale
- Mai-juin Examen du projet de plan par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- Juillet Examen du projet de plan à moyen terme par le Conseil économique et social
- Octobre-décembre Examen et approbation par l'Assemblée générale du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001
